

L'an deux mille vingt le vingt trois juillet à dix huit heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bénévent Grand Bourg s'est réuni à Le Grand Bourg, sur convocation de M. Olivier MOUVEROUX, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 17/07/2020

**Délégués présents** : DEVAUD Joëlle, GASNET Michel, MOREAU Josette, QUINQUE Jean-Bernard, MAVIGNER André, LABAR Bertrand, LEFAURE Michel, LEBON Jean-François, PEYLE Alain, RINGUET Michel, CHATIGNOUX Francky, BERGOGNON Marion, LESTERPT Gérard, MALLERET Emilie, CHETIF Evelyne, DUMAS Daniel, MALABRE Christian, PINLOCHE Isabelle, MOUVEROUX Olivier, BATAILLE Catherine, CARIAT Jacky, RENAUD Lynette, SIMON Sophie, CHAPUT Jean-Paul

Formant la majorité des membres en exercice.

**Délégués absents ou excusés** : DAGUET Ludovic, Mme DUSSOT Bernadette a donné pouvoir à M CARRIAT Jacky, M. MONDON Thierry a donné pouvoir à Mme PINLOCHE Isabelle, M. MAUMY Raphaël a donné pouvoir à M. MOUVEROUX Olivier

**Secrétaire de séance** : André MAVIGNER

#### **AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- PERGAUD Flavie, DGA
- MAVIGNER Cécile, Chargée de mission Revitalisation des centres-bourgs ouest et sud creusois -Chargée de mission Urbanisme, Habitat, Cadre de Vie

Ouverture de la séance : 18 :45

Le Président procède à l'appel des membres du conseil.

Le Président met au vote l'ordre du jour ainsi que les points complémentaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le rajout des points complémentaires, à savoir**

- Contrat Région
- CLECT : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
- Suppléant secteur d'énergie
- CDESI Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
- Convention DORSAL

---

#### **I – COMPTABILITE**

##### **A. Approbation des 11 comptes de gestion 2019 de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest**

##### **Creuse**

##### **Délibération prise :**

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il convient d'approuver dans le cadre de la défusion au 31.12.2019 les comptes de gestion de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse à savoir :

1. Budget principal
2. Budget Petite enfance
3. Budget ZAE
4. Budget Centre Aquatique

5. Budget Zone de la Prade
6. Budget Centre Culturel Yves Furet
7. Budget Bâtiment récréatif
8. Budget Ateliers relais
9. Budget Lotissement Zones d'Activités
10. Budget Pépinière d'Entreprises
11. Budget Spanc

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable qui doivent être votés préalablement aux comptes administratifs sous peine d'annulation de ces derniers par le juge administratif,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019,

- Budget principal
- Budget Petite enfance
- Budget ZAE
- Budget Centre Aquatique
- Budget Zone de la Prade
- Budget Centre Culturel Yves Furet
- Budget Bâtiment récréatif
- Budget Ateliers relais
- Budget Lotissement Zones d'Activités
- Budget Pépinière d'Entreprises
- Budget Spanc

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation de la part sur la tenue des comptes.

## **B. Approbation des 11 comptes administratifs 2019 de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse**

### **Délibération prise :**

Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée les résultats d'exécution des 11 comptes administratifs 2019 tels que repris ci-dessous.

<b>Compte administratif Budget principal</b>						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté		275 446,58		491 062,48		766 509,06
opérations de l'exercice	14 490 938,87	15 023 598,09	3 464 602,38	4 839 405,56	17 955 541,25	19 863 003,65
<b>totaux</b>	<b>14 490 938,87</b>	<b>15 299 044,67</b>	<b>3 464 602,38</b>	<b>5 330 468,04</b>	<b>17 955 541,25</b>	<b>20 629 512,71</b>
résultats de clôture		808 105,80		1 865 865,66		2 673 971,46
restes à réaliser	-	-	1 559 381,40	1 193 560,79	1 559 381,40	1 193 560,79
<b>totaux cumulés</b>	<b>14 490 938,87</b>	<b>15 299 044,67</b>	<b>5 023 983,78</b>	<b>6 524 028,83</b>	<b>19 514 922,65</b>	<b>21 823 073,50</b>
<b>résultats définitifs</b>		<b>808 105,80</b>		<b>1 500 045,05</b>		<b>2 308 150,85</b>

Compte administratif Petite Enfance						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-			-	
opérations de l'exercice	986 644,57	986 644,57			986 644,57	986 644,57
<b>totaux</b>	<b>986 644,57</b>	<b>986 644,57</b>			<b>986 644,57</b>	<b>986 644,57</b>
résultats de clôture						
restes à réaliser	-	-			-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>986 644,57</b>	<b>986 644,57</b>			<b>986 644,57</b>	<b>986 644,57</b>
résultats définitifs		-				-

Compte administratif Ateliers Relais						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté		7 098,89	57 070,36		49 971,47	
opérations de l'exercice	14 540,34	93 699,97	226 874,69	57 070,36	241 415,03	150 770,33
<b>totaux</b>	<b>14 540,34</b>	<b>100 798,86</b>	<b>283 945,05</b>	<b>57 070,36</b>	<b>291 386,50</b>	<b>150 770,33</b>
résultats de clôture		86 258,52	226 874,69		140 616,17	
restes à réaliser	-	-	1 247 159,34	496 242,00	1 247 159,34	496 242,00
<b>totaux cumulés</b>	<b>14 540,34</b>	<b>100 798,86</b>	<b>1 531 104,39</b>	<b>553 312,36</b>	<b>1 538 545,84</b>	<b>647 012,33</b>
résultats définitifs		<b>86 258,52</b>	<b>977 792,03</b>		<b>891 533,51</b>	

Compte administratif Centre Culturel Yves FURET						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté		10 285,07		1 535,43		11 820,50
opérations de l'exercice	541 066,75	594 341,55	1 399,67	11 156,23	542 466,42	605 497,78
<b>totaux</b>	<b>541 066,75</b>	<b>604 626,62</b>	<b>1 399,67</b>	<b>12 691,66</b>	<b>542 466,42</b>	<b>617 318,28</b>
résultats de clôture		63 559,87		11 291,99		74 851,86
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>541 066,75</b>	<b>604 626,62</b>	<b>1 399,67</b>	<b>12 691,66</b>	<b>542 466,42</b>	<b>617 318,28</b>
résultats définitifs		<b>63 559,87</b>		<b>11 291,99</b>		<b>74 851,86</b>

Compte administratif SPANC						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté		227,00		13 901,98		14 128,98
opérations de l'exercice	60 433,01	52 940,44	396,00	263,96	60 829,01	53 204,40
<b>totaux</b>	<b>60 433,01</b>	<b>53 167,44</b>	<b>396,00</b>	<b>14 165,94</b>	<b>60 829,01</b>	<b>67 333,38</b>
résultats de clôture	7 265,57			13 769,94		6 504,37
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>60 433,01</b>	<b>53 167,44</b>	<b>396,00</b>	<b>14 165,94</b>	<b>60 829,01</b>	<b>67 333,38</b>
résultats définitifs	<b>7 265,57</b>			<b>13 769,94</b>		<b>6 504,37</b>

Compte administratif Centre Aquatique						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté						-
opérations de l'exercice	843 918,33	843 918,33			843 918,33	843 918,33
<b>totaux</b>	<b>843 918,33</b>	<b>843 918,33</b>			<b>843 918,33</b>	<b>843 918,33</b>
résultats de clôture		-				-
restes à réaliser	-	-			-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>843 918,33</b>	<b>843 918,33</b>			<b>843 918,33</b>	<b>843 918,33</b>
résultats définitifs		-				-

<b>Compte administratif Pépinière d'entreprises</b>						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	80 195,17		1 163,93		81 359,10	
opérations de l'exercice	143 791,56	279 412,28	40 785,47	3 866,47	184 577,03	283 278,75
<b>totaux</b>	<b>223 986,73</b>	<b>279 412,28</b>	<b>41 949,40</b>	<b>3 866,47</b>	<b>265 936,13</b>	<b>283 278,75</b>
résultats de clôture		55 425,55	38 082,93			17 342,62
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>223 986,73</b>	<b>279 412,28</b>	<b>41 949,40</b>	<b>3 866,47</b>	<b>265 936,13</b>	<b>283 278,75</b>
<b>résultats définitifs</b>		<b>55 425,55</b>	<b>38 082,93</b>			<b>17 342,62</b>

<b>Compte administratif Bâtiment Récréatif</b>						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté			52 206,25		52 206,25	
opérations de l'exercice	17 073,30	86 517,72	60 521,73	23 791,13	77 595,03	110 308,85
<b>totaux</b>	<b>17 073,30</b>	<b>86 517,72</b>	<b>112 727,98</b>	<b>23 791,13</b>	<b>129 801,28</b>	<b>110 308,85</b>
résultats de clôture		69 444,42	88 936,85		19 492,43	
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>17 073,30</b>	<b>86 517,72</b>	<b>112 727,98</b>	<b>23 791,13</b>	<b>129 801,28</b>	<b>110 308,85</b>
<b>résultats définitifs</b>		<b>69 444,42</b>	<b>88 936,85</b>		<b>19 492,43</b>	

<b>Compte administratif Zone de la Prade</b>						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté				170 086,34		170 086,34
opérations de l'exercice	945 411,71	945 411,71	392 064,65	460 849,47	1 337 476,36	1 406 261,18
<b>totaux</b>	<b>945 411,71</b>	<b>945 411,71</b>	<b>392 064,65</b>	<b>630 935,81</b>	<b>1 337 476,36</b>	<b>1 576 347,52</b>
résultats de clôture	-	-		238 871,16		238 871,16
restes à réaliser	-	-			-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>945 411,71</b>	<b>945 411,71</b>	<b>392 064,65</b>	<b>630 935,81</b>	<b>1 337 476,36</b>	<b>1 576 347,52</b>
<b>résultats définitifs</b>				<b>238 871,16</b>		<b>238 871,16</b>

<b>Compte administratif Lotissement Zone de Chabannes</b>						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté		29 032,52	502 354,03		473 321,51	
opérations de l'exercice	502 354,03	473 321,51	473 321,51	502 354,03	975 675,54	975 675,54
<b>totaux</b>	<b>502 354,03</b>	<b>502 354,03</b>	<b>975 675,54</b>	<b>502 354,03</b>	<b>1 448 997,05</b>	<b>975 675,54</b>
résultats de clôture			473 321,51			
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>502 354,03</b>	<b>502 354,03</b>	<b>975 675,54</b>	<b>502 354,03</b>	<b>1 448 997,05</b>	<b>975 675,54</b>
<b>résultats définitifs</b>				<b>473 321,51</b>		<b>473 321,51</b>

<b>Compte administratif ZAE</b>						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté				26 734,59		26 734,59
opérations de l'exercice	47 130,67	47 130,67	31 019,05	47 130,67	78 149,72	94 261,34
<b>totaux</b>	<b>47 130,67</b>	<b>47 130,67</b>	<b>31 019,05</b>	<b>73 865,26</b>	<b>78 149,72</b>	<b>120 995,93</b>
résultats de clôture	-	-		42 846,21		42 846,21
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>47 130,67</b>	<b>47 130,67</b>	<b>31 019,05</b>	<b>73 865,26</b>	<b>78 149,72</b>	<b>120 995,93</b>
<b>résultats définitifs</b>				<b>42 846,21</b>		<b>42 846,21</b>

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications de chaque compte de gestion, préalablement approuvé, relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **C. Affectation du résultat**

Le président rappelle que le montant de l'article 002 de la section de fonctionnement en excédent antérieur reporté a été défini par le groupe de travail qui a assuré le suivi de la défusion de la collectivité au 01.01.2020 soit 179 930.91 €

Il précise que l'affectation du résultat est sans objet sur les budgets annexes.

### **D. Examen du budget primitif 2020**

Remarques au cours de la lecture du BP par Mme Flavie PERGAUD

#### **Section de Fonctionnement**

TEOM : M. Mavigner demande pourquoi elle a varié 3 fois depuis décembre.

Flavie PERGAUD lui répond qu'il s'agissait d'abord de montants prévisionnels et que depuis le montant définitif a été communiqué par les services de la DGFIP. Le taux voté en conseil tient compte de ce dernier montant.

JP CHAPUT s'interroge sur l'exonération de taxe d'aménagement pour les communes et les EPCI ? Cette procédure doit être demandée auprès des services concernés.

Chapitre du Personnel : question de l'entente intercommunautaire. Nombreux postes vacants, plus question de Clément MAGNAVAL

JP CHAPUT : attributions de compensation, correspond à celles de l'an dernier ? Les montants repris sont à l'identique de l'an passé.

André MAVIGNER : le transfert a été bien fait. Il indique que la CLECT devra rendre un rapport en 2021 de l'efficacité des transferts tels qu'ils ont été faits.

André MAVIGNER : les attributions de compensations avaient été calculées afin d'équilibrer le budget enfance. Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable. La Part fixe correspond à ce que les communes pratiquaient déjà, la part variable correspond aux activités nouvelles.

Pas de poste de direction prévu ? Non

André MAVIGNER souhaite être informé du contrat de l'ancien directeur, notamment de son régime indemnitaire, salaires + frais de déplacement et de bouche, à croiser avec les frais de l'OT.

Emilie MALLERET : que signifie DSP (Délégation de Service Public)? André MAVIGNER explique que la collectivité délèguait la gestion du service « Scenovision » à une association qui payait un loyer, et la Communauté de communes lui versait des charges pour son « implication ». Mécanisme arrêté avec le passage à l'EPIC. La dette de la DSP d'environ 93 000 € n'était toujours pas réglée au 01.01.2020 Situation régularisée par la collectivité en mars 2020 par une admission en non valeur de cette somme.

Président : Il précise que cette dépense de 93 000 € de DSP se sera pas reportée sur l'année prochaine.

Frais de dissolution de l'EPIC : enveloppe prévisionnelle de 100 000 €, gonflée par sécurité, aucun chiffre à ce jour - Rappel de la dette de Châtelus le Marcheix (recette des gîtes indues)

André MAVIGNER s'interroge sur l'augmentation des dépenses eau/assainissement. Paiement en 2020 de factures 2019. Il faudra en tenir compte pour la répartition des factures dans le cadre du groupe de travail défusion

Taxe de séjour : des hébergements n'ont pas été recensés, le travail est en cours par l'Office de tourisme

Montant de DGF à la hausse

**La section de fonctionnement d'un montant 3 641 812.48 € de est adoptée à l'unanimité**

Dépenses d'investissement : cf document remis en séance

**Point sur les MSP :**

Mm PERGAUD après avoir pris attache auprès de la Préfecture de la Creuse, informe l'assemblée de la possibilité de signer les marchés après la date de validité des offres. Il conviendra de vérifier auprès des entreprises au préalable le maintien de leurs offres. En cours.

**La section d'investissement d'un montant de 1 956 740.75 € est adoptée à l'unanimité**

André MAVIGNER – globalement les dépenses sont surévaluées et les recettes sous évaluées

En 2021, on aura une dépense en moins de 93 000 €. En revanche il convient dès cette année de renégocier avec la banque une consolidation du prêt relais de 650 000 € soit une dépense d'environ 100 000 € sur 2021.

Il sera aussi nécessaire de rechercher toute source d'économie

Le Président informe l'assemblée de la réouverture de la boutique du Scénovision avec installation de l'Office de Tourisme sur ce site. Afin de promouvoir notre territoire, notre présence est indispensable sur les salons. il convient aussi de favoriser tout type de partenariats et de mettre en place l'annualisation du temps de travail des personnels pour éviter le recrutement de saisonniers.

### **E – Examen du budget Petite Enfance**

Présentation du Budget par Mme Flavie PERGAUD

Marion BERGOGNON :

Prestation de Service Unique : Elle précise que la fourniture des repas deviendra obligatoire dans quelques années.

Elle souhaite , dans le cadre de la nouvelle convention territoriale globale (CTG) qui remplace l'ex Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), que Creuse Toujours pour le Pôle Ados soit associé à cette démarche.

**Le budget enfance d'un montant de 474 510.00 € est adopté à l'unanimité.**

### **F – Examen du Budget Zone d'Activité Economique**

Ce budget d'un montant de 57 753.64 € est adopté à l'unanimité.

### **II - Instauration des régies de recette liées au tourisme**

Actes constitutifs de régies de recettes Office de tourisme et Scénovision

#### **Délibérations prises :**

##### **service OFFICE DE TOURISME : CREATION de la Régie**

Le Président rappelle que dans le cadre de la dissolution au 30.06.2020 de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunautaire Monts et Vallée Ouest Creuse et de la reprise de ce service avec les agents au 01.07.2020 par notre collectivité, il convient de reprendre une délibération l'autorisant à créer une régie de recettes pour le service Office de tourisme.

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ACCEPTE la mise en place de cette régie telle que proposée par le Président,
- DECIDE d'instituer de manière générale un régime indemnitaire pour tous les régisseurs titulaires de régies de recettes au taux de 100 % tel que prévu par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par arrêté du 03 septembre 2001,
- CHARGE le président d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés
- AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de cette régie et à signer tous actes à intervenir.

### **service SCENOVISION : CREATION de la Régie**

Le Président rappelle que dans le cadre de la dissolution au 30.06.2020 de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunautaire Monts et Vallée Ouest Creuse et de la reprise de ce service avec les agents au 01.07.2020 par notre collectivité, il convient de reprendre une délibération l'autorisant à créer une régie de recettes pour le service Scénovision, suite à la reprise de la gestion de cet équipement en direct par la collectivité au 01.07.2020.

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ACCEPTE la mise en place de cette régie telle que proposée par le Président,
- DECIDE d'instituer de manière générale un régime indemnitaire pour tous les régisseurs titulaires de régies de recettes au taux de 100 % tel que prévu par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par arrêté du 03 septembre 2001,
- CHARGE le président d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés
- AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de cette régie et à signer tous actes à intervenir.

### **AFFILIATION AUX CHEQUES VACANCES DE L'ANCV**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de s'affilier aux chèques vacances de l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances) afin d'accepter en titre de paiement les chèques vacances comme cela est prévu dans les arrêtés instituant les régies de recettes du service du tourisme et Scénovision, repris suite à la dissolution de l'EPIC intercommunautaire Monts et Vallées Ouest Creuse au 01.07.2020.

### **Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER**, en titre de paiement les chèques vacances de l'ANCV pour les services proposés par les services tourisme et Scénovision de la Collectivité
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Président, à signer la convention d'agrément avec l'ANCV ainsi que tout document relatif à ce dossier

### **III - Contrat Région**

#### **Délibération prise :**

Le président rappelle que la Communauté de communes est partie prenante du Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire ouest et sud creusois, signé en mars 2019 et pour une durée de 3 ans. Par ce contrat, la Région Nouvelle Aquitaine s'engage à soutenir des opérations inscrites dans un plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

En plus du programme d'actions, la Région finance une ingénierie de territoire. Pour 2019, cette ingénierie concernait quatre thématiques portées comme suit:

Poste	CC Monts et Vallées Ouest Creuse	Pays Sud creusois
Chef de projet territorial : pilotage du contrat	0,25 ETP	0,25 ETP
Chef de projet Economie, Emploi, Formation	0,5 ETP	0,5 ETP CC Creuse Sud Ouest 0,5 ETP CC Creuse Grand Sud

Chargé de mission revitalisation des centres-bourgs	0,75 ETP pour l'ensemble du territoire de contractualisation	
Chargé de mission Transition énergétique/Croissance verte		0,75 ETP pour l'ensemble du territoire de contractualisation

Au regard du bilan de cette ingénierie présenté en Comité de pilotage le 15 novembre 2019, il est proposé de poursuivre la même déclinaison de l'ingénierie pour 2020, avec un portage modifié compte tenu de la défusion de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest creuse, et donc décliné comme suit :

Poste	Ouest Creuse	Pays Sud creusois
Chef de projet territorial : pilotage du contrat	0,25 ETP CC Pays sostranien/entente intercommunautaire	0,25 ETP
Chef de projet Economie, Emploi, Formation	0,5 ETP CC Pays sostranien/entente intercommunautaire	0,5 ETP CC Creuse Sud Ouest 0,5 ETP CC Creuse Grand Sud
Chargé de mission revitalisation des centres-bourgs	0,75 ETP CCBGB pour l'ensemble du territoire de contractualisation	
Chargé de mission Transition énergétique/Croissance verte		0,75 ETP pour l'ensemble du territoire de contractualisation

Concernant le poste porté par la Communauté de communes de Bénévent-Grand Bourg, le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
Salaires et charges 0,75 ETP chargé de mission revitalisation des centres-bourgs ouest et sud creusois	37 500 €	Région Nouvelle Aquitaine	22 500 €	60%
		Autofinancement	15 000 €	40%
Total	37 500€	Total	37 500 €	100 %

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'ingénierie territoriale proposée et en particulier le poste de chargé de mission revitalisation des centres-bourgs,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document lié à cette ingénierie,
- **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions pour cette opération,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision.



#### **IV – CLECT : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

**Délibération prise :**

##### **CREATION ET DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA CLECT : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Vu le jugement du tribunal administratif de Limoges en date du 12 juillet 2019 prononçant l'annulation de l'arrêté du 2 novembre 2016 portant fusion des communautés du Pays dunois, du Pays sostranien et de Bénévent-Grand Bourg à compter du 1er janvier 2020,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des Impôts (CGI) et notamment l'article 1609 nonies C ;

Le Président rappelle au conseil communautaire qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une CLECT doit être créée entre la Communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

En application des dispositions précitées, cette commission doit être créée par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux, qu'ils soient ou non membres du conseil communautaire, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Ils peuvent être élus ou désignés par le Maire et/ou le Président de la Communauté de communes.

L'assemblée doit donc décider de la création de la CLECT, en définir le nombre de membres ainsi que les modalités de leur élection ou désignation.

Le Président indique qu'avant la fusion de la Communauté de communes de Bénévent-Grand Bourg avec celles des Pays dunois et sostranien, la CLECT était composée d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune, désignés en leur sein par les conseils municipaux. Les membres de la CLECT désigneront ensuite parmi eux un Président et un Vice-Président.

Il est proposé de reconduire cette composition et les modalités de désignation.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré , à l'unanimité :**

- **DECIDE** de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- **APPROUVE** la composition proposée de un représentant titulaire par commune et un suppléant
- **DIT** que les membres seront désignés par les conseils municipaux en leur sein.

#### **V - Suppléant secteur d'énergie**

**Délibération prise :**

##### **DESIGNATION DE REPRESENTANT SECTEUR ENERGIE BOURGANEUF BENEVENT**

Le Président informe l'assemblée qu'une erreur a été commise lors de la désignation des représentants de la Communauté de communes au secteur d'énergie Bourganeuf/Bénévent. En effet, M. Peyle, qui a été désigné suppléant, représente par ailleurs sa commune au sein de cette structure, il ne peut donc également y siéger en tant que représentant de la Communauté de communes.

Il est nécessaire de désigner un autre suppléant. Le Président fait appel à candidatures. M. Jean-Paul CHAPUT se propose.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DESIGNE** M. Jean-Paul Chaput représentant suppléant au secteur d'énergie Bourgneuf/Bénévent.

## VI - CDESI Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

### Délibération prise :

#### **DESIGNATION de représentants au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relative aux sports de nature CDESI**

Le Président informe l'assemblée que le Conseil Départemental de la Creuse a mis en place, dans le cadre de sa compétence en matière d'environnement, de sport et de tourisme, une Commission Départementale des Espaces, Sites et itinéraires relatives aux sports de nature.

Cette commission, organe de réflexion sur la thématique des sports et loisirs de nature, est composée de trois collègues : acteurs sportifs, acteurs de l'environnement, institutions et collectivités. Le Conseil Départemental propose aux communautés de communes d'y siéger et pour ce faire de désigner un représentant titulaire ainsi qu'en son sein. Il précise que ces représentants peuvent être des élus comme des agents

Le Président fait appel à candidatures...

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DESIGNE** M. Christian MALABRE en qualité de titulaire et Mme Sophie SIMON en qualité de suppléante.

## VII - Convention DORSAL

### Délibération prise :

#### **CONVENTION portant attribution d'un fonds de concours DORSAL**

Le Président informe l'assemblée, qu'afin d'assurer la continuité des opérations de déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) sur le territoire de la communauté de communes, jalon 1 du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) il convient d'autoriser le président à signer la convention portant attribution d'un fonds de concours, comme suit :

Le fonds de concours d'un montant de **64 259 €** sera versé à la demande du bénéficiaire dans les conditions ci-dessous et conformément aux conditions mises en place dans l'ex convention avec la Communauté de Communes « Monts et Vallées Ouest Creuse » :

- une **avance** de **42 839 €** à la signature de la présente convention sur présentation d'une demande écrite de DORSAL ;
- un **solde** d'un **montant maximum** de **21 420 €** sera versé sur présentation, dans un délai de 3 mois, des justificatifs d'achèvement des travaux réalisés sur le périmètre de votre Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention portant attribution d'un fonds de concours tels que reprise ci-dessus
- **AUTORISE le président à signer tout document relatif à ce dossier**

Le Président,

Olivier MOUVEROUX



Levée de la séance à 20 h 45  
Le secrétaire de séance

André MAVIGNER

